

PAR COURRIEL

Québec, le 5 août 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.205**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 16 juillet dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

1. Le nombre de salarié.e.s de la catégorie 4 par titre d'emplois pour les années 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024;
2. Le nombre total de membres d'un ordre professionnel dans la catégorie 4 par titre d'emplois pour les années 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Vous trouverez ci-joint un tableau répondant au premier point de votre requête.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas les informations concernant le point 2 de votre demande conformément à l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

pour Annie Larivière

p. j. 3